

TOULAUD *Infos*

Bulletin d'informations municipales n°40 (Mai 2018)



Les prochains rendez-vous touloudains

27/05 FÊTE DE LA RANDO

Organisation : Office de tourisme.
Parcours 10, 15 et 25 km.
Départs de la salle polyvalente
+ d'infos : 04 75 40 46 75

02/06 FESTIVAL DE MUSIQUE

Organisation : Amicale laïque.
3 concerts gratuits (19h/24h)
Lieu : Boulodrome.
Restauration (sur réservation)
+ d'infos :
amicalelaiquetoulaud@gmail.com

12-19/06 Semaine des jardins

Organisation : Bibliothèque.
Expositions + animations
+ d'infos : 09 77 48 86 00

12/06 TOUS AUX JARDINS

Organisation : Mairie.
Animations pour les scolaires en journée et pour les touloudains en soirée
+ d'infos : 04 75 60 49 52

15/06 MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Organisation : Mairie.
Cours de l'école élémentaire. (18h/21h)
+ d'infos : 04 75 60 49 52

22-24/06 RÉCEPTION D'UNE DÉLÉGATION DE NOTRE VILLE JUMELLE DE MONSANO

Organisation : Comité de jumelage.
+ d'infos : 06 80 08 59 31

01/07 FÊTE DES ÉCOLES

Organisation : Amicale laïque.
Toute la journée (à partir de 10h30)
+ d'infos :
amicalelaiquetoulaud@gmail.com

01/07 Marché de producteurs

Organisation : Mairie.
Boulodrome. (9h/13h)
+ d'infos : 04 75 60 49 52

L'agenda des manifestations organisées par Rhône Crussol Tourisme sur le territoire de la Communauté de communes sera disponible d'ici quelques jours. Plus de 150 idées de sortie, d'animations... sur la saison estivale !

BUDGET 2018

Préparer l'avenir

Le conseil municipal a voté, le 29 mars dernier, le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018.

En dépenses de fonctionnement, sur un Budget Prévisionnel 2017 de 1 313 511 €, il a été dépensé 887 022 €. Une attention particulière sur les "charges à caractère général" et les "charges de personnel" a permis de maîtriser les décaissements.

Concernant les recettes, elles s'élèvent à 1 165 666 €, entre autres grâce à une gestion rigoureuse de la redevance des services périscolaires. Il est à noter le versement de 50 000 € au titre du fonds de solidarité (Conseil Départemental de l'Ardèche) pour les prochains travaux de la cure. Un produit exceptionnel de 64 285 € apparaît suite à la dissolution, fin 2017, du Syndicat du service d'eau potable (SIVOM) avant que ce dernier ne fusionne avec le Syndicat du Pays de Vernoux au 1^{er} Janvier 2018. L'ensemble permet de dégager un résultat de l'exercice de +278 644 €.

Sur la section d'investissement, notons que 2017 a été une année plus calme, contrairement aux 3 années précédentes. Il a été dépensé 333 379 €, comprenant notamment : l'achat d'un véhicule électrique, la poursuite de l'amélioration de l'éclairage public et des aménagements d'espaces publics.

Le projet phare du mandat concerne la réhabilitation de la cure. Le permis de construire vient d'être accordé. Les travaux vont donc pouvoir démarrer d'ici cet automne. Sur l'aspect financier, cette opération (730 000 € HT) sera assurée en partie par des subventions, de l'emprunt mais aussi de l'autofinancement.

LEGERE HAUSSE DES TAXES "MENAGES"

Afin de maintenir les investissements, nous



poursuivons notre politique de saine gestion en augmentant légèrement la taxe d'habitation et la taxe foncière de l'ordre de 0,5%. Pour 2018, le taux d'imposition de la taxe d'habitation sera de 11,82% et celui de la taxe foncière de 13,69%.

Pour une commune rurale, il est important de maintenir les investissements afin de conserver ce bien-être que nous apprécions. Trop d'incertitudes pèsent sur les dotations de l'Etat et notamment avec la suppression de la taxe d'habitation. Nous restons prudents, mesurés, mais nous devons préparer notre commune pour l'avenir.

Vie municipale

Un nouveau conseiller

Dernièrement, Alain Nieto a remis un courrier au maire, dans lequel il présentait sa démission pour raisons personnelles. Il avait intégré la commission "urbanisme, travaux, développement durable".

C'est donc Christian Romain (selon l'ordre établi dans la liste menée par Françoise Montat) qui le remplacera. Il sera investi dans ses nouvelles fonctions lors du prochain conseil municipal.

Par avance, nous lui souhaitons la bienvenue.

Le frelon asiatique L'ambrosie

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur notre territoire.

Outre sa dangerosité sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Deux types de nids peuvent être observés :

- * **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours au printemps.
- * **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, la colonie se délocalise, abandonnant le nid primaire devenu trop petit.

Vous pouvez les découvrir dans un garage, un grenier ou dans un arbre de votre jardin. **Surtout ne pas y toucher.** Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération Régionale de Groupements de Défense Sanitaire) en partenariat avec la FRE-DON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices à la fin de l'automne.

Vous suspectez la présence de frelons ou un nid ? Vous êtes invité à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous : GDSA 07 (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles) Tél : 06 08 92 26 67. Ou : pascal.binon@orange.fr



Détruisez l'ambrosie avant qu'elle ne fleurisse.

Sa période de croissance est juin et juillet ; sa période de floraison juillet août ; elle fane en octobre et les graines prolifèrent en novembre. Elle se développe sous une exposition directe au soleil, donc une terre dénudée, retournée ou transportée par l'homme : terrains résidentiels privés, terrains agricoles, terrains délaissés, chantiers de travaux publics et bords des routes et des rivières. Elle ne pousse pas sur les terrains végétalisés.



A la fin de l'été les pollens d'ambrosie peuvent provoquer, chez certaines personnes, des allergies gênantes et parfois graves : rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme.

Comment participer à la lutte contre l'ambrosie :

Sur ma propriété je l'arrache. Hors de ma propriété, s'il y en a beaucoup, je signale la zone infestée sur le site www.signalementambrosie.fr. Mon signalement sera transmis au référent ambrosie de la commune ou directement en mairie.

La réglementation :

L'arrêté préfectoral N°2000-3261 du 21 juillet 2000 est très explicite : *"les propriétaires, les locataires, les ayants droit, les exploitants agricoles, les maîtres de chantiers et les gestionnaires du domaine public sont tenus de prévenir la pousse de l'ambrosie et de nettoyer et entretenir les espaces où elle prolifère"*.

Tout contrevenant est passible de poursuites. En cas de défaillance des propriétaires ou locataires, le Maire peut faire procéder, au frais des intéressés, à la destruction des plants d'ambrosie.

POLLUEUR... PAYEUR !

Les déchets abandonnés dans la nature forment des décharges sauvages qui polluent les nappes phréatiques. Véritable menace pour les espèces animales et végétales, ces tas d'immondices prolifèrent.

Lorsqu'un contrevenant est surpris sur le fait, il peut être verbalisé. C'est ce qui est arrivé à Mr Y. Avec son véhicule débordant d'objets encombrants, il a tout naturellement déversé le contenu de son coffre dans un fossé jouxtant la départementale à la sortie du vieux village. Mais il arrive parfois qu'il y ait un témoin oculaire pour relever la plaque minéralogique. Avec ce précieux sésame transmis à la gendarmerie, cette dernière a convoqué l'individu pour lui rappeler les règles de bonne conduite et l'amende encourue s'il avait été pris sur le fait. Le militaire de service, après avoir entendu le mea culpa du contrevenant, lui a demandé de prendre contact avec la commune pour la réparation du préjudice subi. Mr Y a accepté sans protestation. Pendant l'entretien, le maire lui a expliqué que deux agents des services techniques municipaux avaient dû nettoyer ses incivilités. Il a reconnu son acte délictueux et il a été convenu qu'il revienne quelques mois plus tard pour " honorer sa dette ". Courant avril, Mr Y s'est présenté comme prévu, pour effectuer, pendant une journée, différents travaux d'entretien pour la collectivité : décapage et préparation avant peinture d'une barrière et nettoyage de l'ensemble des points de collectes d'apport volontaire.

Parfois une attitude fâcheuse peut avoir un dénouement plus responsable.



Laurent Ughetto, Président du Département

Le 23 mars, l'équipe municipale a reçu Laurent Ughetto, président du département de l'Ardèche, accompagné de Martine Finiels et Christian Féroussier, conseillers départementaux, à l'occasion d'une tournée sur le canton Rhône-Eyrieux.

Moment d'échange privilégié avec le maire et quelques élus, qui a permis de présenter le cadre de vie communal ainsi que les actions menées en matière de développement durable. Une large évocation des projets en gestation, avec la réhabilitation du bâtiment de la Cure et la création d'un local sportif avec toilettes publiques à proximité du stade, ont permis d'aborder le financement complexe de ces infrastructures dans un contexte de restrictions budgétaires.

Très attentif, le président du département, en homme de terrain avisé, a mis en avant son souhait de maintenir en permanence un contact de proximité,



vecteur d'échanges constructifs, avec les acteurs politiques du territoire. Ensemble, les différents élus présents ont abordé la valorisation du patrimoine, la richesse du tissu associatif, l'accueil des jeunes couples avec enfants qui emménagent sur notre commune péri rurale et l'attractivité économique des zones rurales où s'installent des artisans entrepre-

nants.

Lors de cette rencontre conviviale, pas de subsides promis mais une réelle volonté d'être à l'écoute des collectivités locales, en répondant de manière positive à leurs attentes avec tous les leviers départementaux disponibles.

Michèle Victory, nouvelle députée

Pendant les vacances de l'Assemblée Nationale, notre nouvelle députée Michèle Victory, ancienne suppléante d'Olivier Dussopt devenu secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, s'est déplacée sur la commune le vendredi 27 avril.

L'occasion était donnée d'évoquer avec elle la révision du PLU élaboré avec la participation des citoyens lors de « marches découvertes » ainsi que l'atelier de travail avec les agriculteurs. Après avoir abordé le réaménagement de l'ancienne Cure en pôle multi-activités et la construction d'un nouveau local sportif avec toilettes attenantes, les élus ont échangé sur la mobilité. Le « Transport à la Demande » qui compte désormais 8 arrêts est un vrai plébiscite et l'arrivée d'une nouvelle ligne régulière de bus en septembre complétera cette offre de transport.



A l'écoute des élus, Michèle Victory s'est dit enthousiasmée par le cadre de vie des touloudains et l'attention portée pour protéger les terres agricoles, encourager le développement économique et touristique tout en préservant l'identité rurale qui caractérise notre commune.

A la fin de la rencontre, la députée n'a

pas caché son appréhension sur la future réforme des institutions qui ambitionne la réduction des effectifs sur nos territoires. En effet, comment conserver la proximité avec les citoyens ardéchois si les secteurs redécoupés sont plus grands et le nombre d'élus plus restreint? « Très dommageable pour la démocratie » précisera-t-elle pour conclure la visite.

ACTUALITES COMMUNALES

⚡ CENTRE AÉRÉ : LE PROGRAMME DE CET ÉTÉ

Le programme de l'été n'est pas totalement finalisé mais en voici les grandes lignes en attendant la sortie du programme définitif d'ici quelques jours.

Du 9 au 13/07/2018 :

- activités sportives encadrées par des moniteurs diplômés et des associations locales suivant l'âge des enfants,
- activités manuelles,
- matinée piscine,
- sortie en journée.

Du 16 au 20/7/2018 :

- mini camp 3 jours/2 nuits à Saint-Front (43) avec 2 séances d'équitation et une découverte de la nature locale,



- matinée piscine.

Du 23 au 27/07/2018 :

- mini camp 3 jours/2 nuits à Crupies (26) : thème "la musique" (*animations encadrés par des musiciens*),
- découverte de la nature locale.

Du 27 au 31/ 8/2018 :

- activités sportives,
- activités manuelles,
- sortie en journée.

⚡ AVIS À NOS "JEUNES" SÉNIORS

Pour aller vers une harmonisation des conditions d'accès aux repas des aînés dans les différentes communes, nous allons progressivement augmenter l'âge requis.

En 2019 et 2020, nous accueillerons les personnes qui auront eu 68 ans dans l'année précédent le repas (c'est à dire 68 ans en 2018 pour le repas de janvier 2019 et 68 ans en 2019 pour le repas de janvier 2020). Progressivement, l'âge requis devrait être revu à la hausse afin d'atteindre, dans 4 ou 5 ans, l'âge de 70 ans.

⚡ FORAGE : OBLIGATION DE DÉCLARATION

Vous souhaitez faire un forage sur votre propriété ?

Sachez que tout forage domestique doit être déclaré en mairie (*Cerfa*) ainsi qu'au Code Minier pour tous les ouvrages supérieurs à 10 m de profondeur.

⚡ RÉVISION DU PLU : OÙ EN EST-ON ?

Le PLU est un document opérationnel et stratégique communal. Au-delà du seul droit des sols, cet outil définit le projet global d'aménagement de notre commune pour les 12 ans à venir dans un souci de développement durable. Il doit être compatible bien évidemment avec les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains (PLH, SCOT, VRD...). Sa révision est un travail de longue haleine mené par la commission urbanisme de la commune en collaboration avec le cabinet Reflexité. Cet outil permet d'avoir une vision à long terme de l'évolution de Touloud et de pouvoir en effectuer le suivi et le contrôle.

Après les étapes préalables des diagnostics notamment environnementaux et agricoles, la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le zonage a été effectué cet hiver. Place maintenant à l'écriture du règlement particulier à chacune des zones.

Parallèlement la commune a souhaité intégrer à son PLU un certain nombre de particularités qui font la richesse et l'originalité de la commune. Pour cela, après une enquête réalisée auprès de toute la population, plusieurs Touloudais ont contribué à effectuer le répertoire du "petit patrimoine à préserver".

L'arrêt du PLU et son passage en conseil municipal sont prévus début juillet avant la présentation du projet définitif à la population, cet été, au cours d'une réunion publique qui sera organisée à la salle polyvalente. La procédure prévoit qu'à l'issue de cette réunion, le projet sera soumis à enquête publique avant d'être adopté définitivement en toute fin d'année 2018.

⚡ CÉRÉMONIES DU 8 MAI

Particularité touloudaise, chaque 8 mai est marqué par deux cérémonies commémoratives.

Celle au monument aux morts du village, en hommage aux combattants tombés sur les différents champs de bataille pendant la seconde guerre mondiale.

Celle de Juventin, ferme devenue un haut lieu de la résistance où 3 personnes furent abattues par l'ennemi le 8 mars 1944.

Un groupe d'élus a décidé cette année de marcher dans les pas de ces maquisards en se rendant à pied (10,5 km en 2h15) à cette cérémonie.



⚡ PROJET CURE : BIENTÔT LA PHASE DE RÉALISATION

Nous venons, le 4 mai, après consultation des organismes compétents notamment en matière de sécurité et d'accessibilité, d'obtenir le permis de construire. Le chiffrage est désormais en cours pour lancer la consultation des entreprises début juin. Les travaux débiteront donc cet été avec l'objectif de terminer le gros œuvre avant la période hivernale.

Nous avons, pour financer ces travaux importants pour la commune, sollicité l'aide du Département, de la Région, et de l'Etat. Nos fonds propres, complétés par un emprunt, devraient nous permettre de boucler l'opération sans mettre à mal les finances communales.

Les plans et aménagements proposés en collaboration avec la commission urbanisme de la mairie par le cabinet d'architecte Cettier et Wetzel de Saint Jean de Muzols sont désormais définitifs et devraient répondre à nos souhaits : celui de créer au sein du village un espace multifonctionnel.

Sauf aléas climatiques exceptionnels et imprévus indépendants de notre volonté, nous espérons inaugurer le site restauré d'ici une année.

⚡ CONCOURS PHOTO

Depuis le début de l'année, le Comité Municipal Culture et Loisirs (CMCL) organise un concours photo qui a pour thème "notre village".

Chaque trimestre une photo est sélectionnée et postée sur le site internet de la commune. La première gagnante est Mme Françoise Raillon, avec cette très belle photo prise le 03/03/2018 ("vue du Mialan, au niveau de la route de saint Martin").

En fin d'année, les plus beaux clichés seront récompensés.

Le règlement de ce concours ainsi que ses modalités d'inscription sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de la commune www.touloud.fr

